

Délibération 2020 CS 24 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'an deux mille vingt et le 25 septembre à 9h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 18 septembre 2020, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 77 votants :
- 55 membres titulaires présents ;
- 10 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 12 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Nathalie CLAIRAULT, Pierrette FRIMAS, Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Dominique PALAMBO, Béatrice VINCENT, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Véronique MILESI, Béangère LOISEL-MONTAGNE, Adeline LE BARON, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Béatrice TERRASSON, Gisèle MAGNE, Dominique PESSEMESE HOLDOWICZ, Viviane DARGER, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Jeanine DOUZON

Messieurs Denis VERKIN, Roland PETIET, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Pierre LABAN, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICCHARME, Romain FERRARI, Alessandro POZZO, Serge VANNEYRE, Ismaïl EL OUADGHIRI, Jean-François DUBOIS, Yves LERNOUT, Bernard LABBAYE, Grégory BALLIN, Antoine SCARDAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, Antoine HEIL, Michel NOUVEAU, Michel MALIVEL, François DUPOUX, Georges FAUCOUNNEAU, Patrice VARAIRE, Luc MILLE, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Jérémy REYNIER, Pierre EVEN, Roland GIRAUD, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Julien AUBERT, Frédéric SACCO, Pierre FISCHER, Christian CHIAPPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Ghislaine PINGUET à Madame Béatrice VINCENT
Hélène BLEUZEN à Madame Charlotte CARBONNEL
Karine MASSE à Marc BOTTERO
Catherine NOLLET à Pascal RAGOT
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Roselyne GIAI-GIANETTI
Bénédicte MARTIN à Stéphane SAUVAGEON
Catherine SERRA à Frédéric SACCO

Monsieur

Grigori GERMAIN à Paul COPETE
Sylvain D'APUZZO à Bernard BRIFFAULT
Fabien GERVAIS-BRIAND à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Michel GASQUET à Paul EVEN

Etaient excusés :

Monsieur Alain MATHIEU

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Corinne MIETZKER, Martine CAMOIN, Evy JOBIN, Sylvia STEINLE, Isabelle BAYONNETTE
Monsieur Jacques GRANGIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée, en plus de l'autorité territoriale habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, de cinq membres de l'assemblée délibérante élue en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste;

Considérant qu'à la suite des élections municipales et qu'à la suite de l'installation du Comité syndical, il convient de créer une commission d'appel d'offres permanente et de désigner ses membres ;

Considérant les listes de candidatures exprimées ;

Il est demandé au Comité syndical de :

- CREER une commission d'appel d'offres ;
- D'ELIRE au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la Commission d'appel d'Offres.

Les listes déposées auprès du/de la Président(e) sont les suivantes :

Titulaires :

Roselyne GIAI-GAINETTI
Serge SARDELLA
Serge VANNEYRE
Yolande PRIMO
Patrick PEYTHIEUX

Suppléants :

Nathalie CZIMER-SYLVESTRE
Philippe DAUMAS
Thierry RICHARME
Martine CAMOIN
Béatrice GRELET

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **CREE** la commission d'appel d'offres
- **ELIT** en son sein comme membres de la commission d'appel d'offres :

NOM Prénom	Collectivité	Fonction	Votant	Suffrages exprimés	Voix obtenues
SANTONI Dominique	Présidente		De droit		
Roselyne GIAI-GAINETTI	Région	titulaire	77	77	77
Serge SARDELLA	Département	titulaire			
Serge VANNEYRE	Commune	titulaire			
Yolande PRIMO	Commune	titulaire			
Patrick PEYTHIEUX	Commune	titulaire			
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE	Région	Suppléant			
Philippe DAUMAS	Commune	Suppléant			
Thierry RICHARME	Commune	Suppléant			
Martine CAMOIN	Commune	Suppléant			
Béatrice GRELET	Commune	Suppléant			

Les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

- **PRECISE** que Madame Santoni, Présidente de droit de la Commission d'Appel d'Offres, pourra désigner par arrêté un représentant en cas d'empêchement ;

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI